

## **Délibération n°2026-06-04-24 : Création d'emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité et/ou saisonnier**

Extrait du Registre aux Délibérations  
Du SIVOM de la Communauté du Bruaysis

Séance du 4 juin 2026

Sous la Présidence de Monsieur Lelio PEDRINI,  
L'an deux mille vingt-six, le 4 juin à 18 heures, les membres du comité syndical se sont réunis, après convocation adressée par Lelio PEDRINI, Président, le 28 mai 2026, conformément à l'article L.2121-12 du code général des collectivités.

---

### **Création d'emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité et/ou saisonnier**

---

Sur le rapport de Monsieur le Président ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Considérant** que l'article 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris ;

**Considérant** que l'article 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris ;

A ce titre et compte tenu de la nécessité d'actualiser le besoin de recrutement des agents non permanents afin de garantir la continuité du service public, notamment en raison des congés et des absences pour raison de santé ainsi que l'augmentation de l'activité au sein du RPE, il est proposé au comité syndical d'autoriser les créations de postes non permanents suivants :

Filière	Grade de recrutement	Cat	Intitulé du poste	Quotité horaire	Nombre d'emploi créé	Date de création	Type d'accroissement
Administrative	Adjoint Administratif	C	Animatrice relais petite enfance	50 %	1	24/08/2026	ATA
Technique	Adjoint technique	C	Agent d'entretien	100 %	1	05/06/2026	ASA
Technique	Adjoint technique	C	Agent d'entretien des espaces verts	100 %	3	05/06/2026	ASA
Technique	Adjoint technique	C	Mécanicien	100 %	1	05/06/2026	ATA

\*\*\*\*\*

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

## DÉCIDE

**Article 1 :** D'approuver la création de ces emplois non permanents.

**Article 2 :** D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

*« La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès du SIVOM, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal ».*

Par délégation,

Le Vice-Président en charge des  
Ressources Humaines

Dany CLAIRET



# COMITE SYNDICAL DU JEUDI 4 JUIN 2026

Le **quatre juin deux mil vingt-six** à dix-huit heures,

Le **COMITE SYNDICAL**, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle « Les Cafus » du siège du SIVOM à HOUDAIN, sous la Présidence de Monsieur Lelio PEDRINI, Président de l'Assemblée, suivant convocation faite le 28 mai 2026 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du SIVOM, 21 rue du Maréchal Galliéni, 62150 HOUDAIN

## Etaient présents :

- ✓ MM. Samuel BAJEUX, Jean-François BRUNEL, Mmes Martine DERAMAUX, Bianca ROSSIGNOL, MM. Daniel PETIT, Lars PLOEGER, Jérémy DE FARIA, Mme Mélanie DAUCHY délégués de la Commune d'**AUCHEL**
- ✓ M. Daniel DERICQUEBOURG, Mme Sélène DERICQUEBOURG délégués de la Commune de **BAJUS**,
- ✓ M. Gérard DUMONT, délégué de la Commune de **BARLIN**,
- ✓ Mme Corinne POLANSKI, Nicolas GWARDYS, délégués de la Commune de **BEUGIN**,
- ✓ M. Ludovic IDZIAK, Mmes Annie CARINCOTTE, Claudette CREPIEUX, Michaëlle DEPIN, M. Yves BOUTTIER, délégués de la Commune de **CALONNE-RICOUART**,
- ✓ M. Lelio PEDRINI, Mme Marie-Paule QUENTIN, délégués de la Commune de **CAMBLAIN-CHATELAIN**,
- ✓ M. Jacques FLAHAUT, Mme Anne-Sophie COLLIEZ, M. Serge VASSEUR, Mme Ophélie WITTKÉ, délégués de la Commune de **CAUCHY-A-LA-TOUR**,
- ✓ M. Dominique LEPRINCE, Mme Marie-Paule BEAUVOIS, délégués de la Commune de **CAUCOURT**,
- ✓ MM. Jacky LEMOINE, Didier DUBOIS, Lionel COURTIN, Mmes Sabine BRUNELLE, Laure DERNONCOURT, délégués de la Commune de **DIVION**,
- ✓ Mme Pascaline BRIDELANCE, M. Marc VERMEESCHE (arrivé question 17) délégués de la Commune d'**ESTREE-CAUCHY**,
- ✓ M. Dany CLAIRET, Daniel LANNES délégués de la Commune de **FRESNICOURT-LE-DOLMEN**
- ✓ MM. Jean-Pierre DELATTRE, Dominique VOISEUX, délégués de la Commune de **GAUCHIN-LE-GAL**
- ✓ MM. Grégory FOUCAULT, Samuel GORILLOT, Gilles DOURENS, Mme Emmanuelle DEBUSNES délégués de la Commune d'**HAILLICOURT**,
- ✓ M. Jean-Luc LECLERCQ, Mme Maryse DAVROUX, délégués de la Commune d'**HERMIN**,
- ✓ MM. Jean-Pierre BEVE, Maxime DUQUESNOY, Mmes Jessica DUVIVIER, Peggy LOISEL, Madeline DEVIGNES, délégués de la Commune d'**HERSIN-COUPIGNY**
- ✓ M. Joël PATOUX, délégué de la Commune d'**HESDIGNEUL-Les-BETHUNE**,
- ✓ MM. Steven THIRY, Dylan LAURENT, Loïc BRIL, délégués de la Commune d'**HOUDAIN**,
- ✓ M. Clément PLOUVIEZ, délégué de la Commune de **LA COMTE**,

- ✓ MM. Marcel PRUVOST, Henri DAUTREMEPUI, délégués de la Commune de **MAISNIL-Les-RUITZ**,
- ✓ M. Mason MOREAU, Mme Stéphanie LEGAY, José TASSEZ, Mme Aline MOREAU, M. Jérôme DELPLACE, Mme Audrey DUBRULLE, délégués de la Commune de **MARLES-Les-MINES**,
- ✓ Mme Céline WINTREBERT, M. Patrick THOREL, délégués de la Commune **d'OURTON**,
- ✓ M. Grégory STACH, Mme Marie-Claude STANISLAWSKI, délégués de la Commune de **REBREUVE-RANCHICOURT**,
- ✓ MM. Arnaud MONTEWIS, Roland ROGER, délégués de la Commune de **RUITZ**

#### Avaient donné pouvoir et étaient excusés :

- ✓ M. Julien DAGBERT, délégué de la Commune de BARLIN avait donné pouvoir à M. Gérard DUMON
- ✓ M. Philippe BULOT, délégué de la Commune de BARLIN avait donné pouvoir à M. Dany CLAIRET
- ✓ M. Patrick CONSTANCE délégué de la Commune de BARLIN avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre BEVE
- ✓ Mme Catherine DELETOILLE, déléguée de la Commune de BARLIN avait donné pouvoir à M. Arnaud MONTEWIS
- ✓ Mme Mélissa HEROT, déléguée de la Commune de BARLIN avait donné pouvoir à Mme Anne-Sophie COLLIEZ
- ✓ M. Joël KMIECZAK, délégué de la Commune de CALONNE-RICOUART avait donné pouvoir à M. Ludovic IDZIAK
- ✓ M. René FLINOIS, délégué de la Commune de DIVION avait donné pouvoir à M. Jacky LEMOINE
- ✓ M. Sébastien FOURNIER, délégué de la Commune d'HERSIN-COUPIGNY avait donné pouvoir à Mme Madeline DEVIGNES
- ✓ M. Jurgen MAHAUT délégué de la Commune d'HOUDAIN avait donné pouvoir à M. Steven THIRY
- ✓ Mme Aurélie SEURON, déléguée de la Commune d'HOUDAIN avait donné pouvoir à M. Dylan LAURENT

#### Étaient excusés

- ✓ MM. Philippe BLOND, Morgan LAMBERT, délégués de la Commune de d'**HAILLICOURT**,
- ✓ Mme Marie-Lise MARTIN, déléguée de la Commune **d'HESDIGNEUL-LES-BETHUNE**,
- ✓ MM. Maurice LECOMTE Jean-Philippe CUVELIER, délégués de la Commune d'**HOUCHIN**,
- ✓ Mme Amélie THILLOY, déléguée de la Commune **d'HOUDAIN**
- ✓ M. Franck DA SILVA, délégué de la Commune **LA COMTE**

M. Jean-François BRUNEL (AUCHEL) est désigné Secrétaire de séance